

Démocrates et Indépendants

Le lettre bimensuelle du groupe UDI - n°16 - Mardi 28 juillet 2015

Edito



« L'agriculture mérite la plus ambitieuse des politiques ! Celle qui nous permettra de renouer avec la compétitivité, la croissance et l'emploi. »

Depuis plusieurs années, la crise de l'élevage révèle les défaillances d'un modèle agricole français aujourd'hui mis à mal par la forte volatilité des cours, une baisse de la consommation intérieure et des difficultés conjoncturelles liées à l'embargo russe et à la fin des quotas laitiers. Les agriculteurs sont également nombreux à dénoncer la pression insoutenable de la grande distribution et de certains grands industriels sur un marché qui reste, à ce jour, totalement asymétrique entre ses différents maillons.

Le Groupe UDI a très tôt pris conscience de la gravité de la crise et n'a cessé d'appeler le Gouvernement à réagir. Plusieurs députés ont évoqué ces sujets lors des séances de questions au Gouvernement tandis que le Président Philippe VIGIER a adressé une lettre au Premier ministre afin de demander l'organisation d'un débat parlementaire à l'Assemblée Nationale.

Malheureusement, ces appels sont restés trop longtemps sans réponse. Donnant l'impression d'une certaine improvisation, le Gouvernement n'a pas su réagir à temps face à une crise en vérité très profonde. En effet, alors que près d'un million d'emplois agricoles ont été détruits au cours des vingt dernières années, l'agriculture mérite mieux qu'une variable d'ajustement, une politique de l'instant décidée au gré des crises et de la dernière actualité.

A cet égard, le plan d'urgence présenté par le Gouvernement à l'issue du conseil des Ministres du mercredi 22 juillet s'avère insuffisant. S'il dresse les bons constats, il ne comprend aucune mesure véritablement ambitieuse sur la nécessaire simplification administrative et normative, sur une rénovation de la fiscalité agricole ou encore sur la sécurisation des marges et des revenus. Les problèmes de fond que sont la très faible rémunération des agriculteurs et la concurrence intra-européenne exigent aussi de réfléchir, au niveau européen, à une stratégie concertée pour une nouvelle Politique agricole commune. Celle-ci pourrait ainsi, à l'instar de la réforme du « Farm Bill » initiée l'année dernière par l'administration américaine, proposer un mécanisme de soutien contra-cyclique et un prix minimum garanti aux agriculteurs.

C'est précisément sur l'ensemble de ces sujets que devra travailler la mission d'information sur la crise de l'élevage que j'aurai l'honneur d'animer aux côtés de la députée Annick LE LOCH. Car l'agriculture mérite la plus ambitieuse des politiques ! Celle qui nous permettra de renouer avec la compétitivité, la croissance et l'emploi et de répondre au défi, immense, de nourrir neuf milliards d'êtres humains à l'horizon 2050.

Thierry BENOIT, député d'Ille-et-Vilaine

Questions au Gouvernement

« Monsieur le Premier ministre, le comité des signataires de l'accord de Nouméa, sous votre présidence, le 5 juin dernier, a permis de donner un nouvel élan à la construction du destin commun auquel les Calédoniens sont appelés. Après avoir suscité de fortes oppositions, la question des corps électoraux référendaire et provinciaux, centrale dans notre pays, a fait l'objet d'un consensus retrouvé entre indépendantistes et non-indépendantistes. Un projet de loi organique traduit cet accord. Il a été adopté par le Sénat à l'unanimité, et je ne doute pas qu'il en sera de même, ce soir, dans notre assemblée. Dans le cadre du processus engagé pour la sortie de l'accord de Nouméa en 2018, l'État continuera-t-il à s'impliquer, au plus haut niveau possible, pour que le dialogue entre les Calédoniens se poursuive et que leur avenir puisse être construit dans le consensus et la paix ? **Philippe GOMES (Nouvelle Calédonie) - 15 juillet.**

« La folie meurtrière a de nouveau frappé et endeuillé notre pays le 26 juin dernier. Je veux parler du crime odieux et épouvantable commis à St-Quentin-Fallavier, un crime qui ne peut être détaché des attentats perpétrés en Tunisie, et ailleurs dans le monde. Malgré les efforts quotidiens de nos forces de l'ordre ainsi que de la justice, pour déjouer les attentats, la menace terroriste plane, aujourd'hui plus que jamais, sur notre pays. C'est la communauté internationale dans son ensemble qui doit réellement se mobiliser et mettre en œuvre des moyens à la mesure de la menace. C'est à ce prix que nous que nous pourrions éradiquer ce fanatisme. Quelle est la stratégie de la France en la matière ? Que comptez-vous faire pour renforcer la mobilisation de la communauté internationale ? **François ROCHEBLOINE (Loire) - 1^{er} juillet.**

La crise grecque

Le mercredi 15 juillet s'est tenu, un débat sur l'accord de la zone euro sur un programme d'aide pour la Grèce. Ce débat a été suivi vote : le Groupe UDI s'est très majoritairement prononcé en faveur de cet accord.

Être européen conduit à partager **une exigence – le refus de la fatalité –** et à œuvrer collectivement à **une ambition – le progrès et la fraternité entre les peuples.**

L'accord signé entre les Etats-membres de la zone euro et la Grèce est imprégné de cet esprit car parvenir à cet accord démontre que **même au plus fort d'une crise sans précédent, les Européens entendent assumer une communauté de destin.**

La vérité est qu'il **n'y avait malheureusement pas d'alternative pour le peuple grec qui n'a que trop souffert et qui évite, pour le moment, le drame d'une sortie de la zone euro.**

A bien des égards, cet accord est **responsable** puisque, d'une part, **les aides accordées à la Grèce pour éviter la faillite et sortir son économie de la paralysie sont la contrepartie de réformes indispensables**, d'autre part, **il exclut un effacement de la dette grecque, même partiel, qui aurait constitué un signal inacceptable**

Cet accord permet pour l'instant – et pour l'instant seulement – à l'Europe de préserver le lien si étroit qui existe entre Etats-membres, et dont notre monnaie commune est l'expression la plus aboutie. Telle est la raison pour laquelle le Groupe UDI, viscéralement attaché à l'idéal européen, la soutenu, tout en étant conscient de sa fragilité.

En revanche, il faut être lucide. Si cet accord nous a permis d'éviter que l'Europe ne sombre, il n'apporte aucune réponse définitive à la crise grecque. Aussi, **notre groupe considère que la conclusion de cet accord n'est pas une condition nécessaire et suffisante pour préserver l'avenir de la zone euro et l'appartenance de la Grèce, à long terme, à la zone euro.**

Quatre initiatives pour poser les jalons d'une Europe plus forte

Nous estimons en revanche qu'il est nécessaire que la France prenne quatre initiatives fortes afin que cet accord ne se résume finalement pas à un jeu de dupes, mais qu'il permette de poser les jalons d'une Europe plus forte dont la France doit être à l'avant-garde.

- ★ La première de ces initiatives, acceptée par le gouvernement, est la **création d'un dispositif de suivi et de contrôle, composé de députés et de sénateurs, de la mise en œuvre de l'accord**, au niveau européen et national.
- ★ La deuxième de ces initiatives que la France doit prendre est de **défendre le doublement de la durée de remboursement de la dette grecque qui permettrait à la Grèce de mettre en place des réformes structurelles afin de sortir de la crise et de préparer l'avenir**, sans se trouver sous la pression constante de ses créanciers.
- ★ La troisième des initiatives que nous attendons du gouvernement est qu'il convainque nos partenaires européens de la nécessité **de lancer d'un plan d'investissement européen d'une ampleur inédite afin de soutenir massivement les industries innovantes**, ce qui permettrait la création d'emplois pour toute la zone euro, et en particulier pour l'économie grecque.
- ★ Enfin, quatrième et dernière initiative que nous attendons : nous devons, sans délai, **oser une nouvelle Europe, une Europe fédérale**. Il faut poser sans attendre la **première pierre d'une Europe politique, en mettant en place un gouvernement économique, financier et budgétaire, un parlement de la zone euro et un budget européen.**

La proposition de loi tendant à faciliter l'inscription sur les listes électorales

La proposition de loi revient sur le principe de la révision annuelle des listes électorales et ouvre la possibilité d'une **révision supplémentaire en 2015 postérieure à celle intervenue en début d'année. Seront prises en compte pour cette révision les demandes d'inscription sur les listes électorales déposées jusqu'au 30 septembre 2015.** Ce délai permettra aux commissions de révision, en lien avec les municipalités et l'INSEE, d'effectuer les opérations d'inscription et radiation aux mois d'octobre et novembre en vue de l'établissement des listes électorales définitives pour les élections régionales de décembre.

Vu du groupe UDI....

- ★ En l'état actuel du droit, **les contraintes qui pèsent sur le calendrier d'inscription sur les listes électorales et sa complexité** sont l'une des sources déterminantes de l'éloignement de certains électeurs potentiels de l'institution électorale, dont l'ampleur est aujourd'hui estimée à 3 millions de non-inscrits et 6,5 millions de mal-inscrits.
- ★ **Décalé par rapport au rythme démocratique, le calendrier** ne permet pas à ceux qui sont les moins susceptibles d'être mobilisés pendant les campagnes électorales de s'inscrire à temps pour voter à des élections parfois séparées de plusieurs mois de la date limite d'inscription.
- ★ Figé jusqu'à la prochaine révision des listes électorales, **il est de plus inadapté à la mobilité résidentielle croissante des électeurs** qui, s'étant inscrits sur la liste électorale d'une commune, deviennent mal-inscrits par méconnaissance des dispositions permettant de prendre en compte les mutations professionnelles ou en raison du caractère personnel du déménagement. **Ces effets négatifs se ressentiront d'autant plus cette année, alors que les élections régionales se tiendront en décembre 2015, soit près d'un an après la clôture des inscriptions.**
- ★ **Compte tenu du fléau grandissant qu'est l'abstention, le Groupe UDI a voté cette proposition de loi.** Nous n'oublions pas pour autant que les aller-retour incessants entre la majorité et le Gouvernement au sujet des élections ont contribué à les rendre encore plus complexes aux yeux des électeurs. En outre, en dépit de ce texte, la **démobilisation de l'électorat reste préoccupant. C'est un défi commun auquel nous devons travailler ensemble, un problème que nous devons résoudre afin que nos concitoyens puissent s'exprimer en toute liberté lors des élections.**

Le projet de loi de règlement du budget 2014

À la fin de chaque exercice, la loi de règlement arrête le montant définitif des dépenses et des recettes de l'État et le résultat budgétaire qui en découle. Par ailleurs, elle décrit les opérations de trésorerie et ratifie les opérations réglementaires ayant affecté l'exécution du budget.

Chiffres clefs du projet de loi de règlement pour l'année 2014

- ★ L'économie française a enregistré une croissance très modérée, avec une progression du PIB de + 0,2 %
- ★ **Le fléchissement de l'investissement s'accroît** (- 1,2 % après - 0,6 % en 2013)
- ★ **Les exportations ont de nouveau progressé** (+ 2,4 % en moyenne annuelle contre + 1,7 % en 2013), et les importations ont accéléré, à + 3,8 % après + 1,7 % en 2013.
- ★ **Le déficit public s'établit à 4 %**, soit 84,8 Md€, après 4,1 % en 2013
- ★ **La progression de la dépense publique s'élève 0,9 % en valeur** (hors crédits d'impôts), après 1,8 % en 2013

Vu du groupe UDI....

- ★ Nous avons déploré **un nouveau dérapage des comptes de l'Etat en 2014 et la tentative du Gouvernement de dissimuler cette réalité derrière des artifices comptables.**
- ★ La Cour des comptes, loin d'être dupe de ces subterfuges, a mis en lumière **l'échec du Gouvernement à redresser les finances publiques de notre pays.**
- ★ **Malgré des hausses d'impôt massives, les recettes fiscales nettes ont connu une baisse de 9,7 Md€ ;** la dette de l'Etat a continué d'augmenter pour atteindre 1 528 Md€ ; le déficit budgétaire, dont la réduction était pourtant continue depuis 2010, est reparti à la hausse (+10,7 Md€).
- ★ En l'absence d'économies « structurelles significatives et pérennes », que la Cour des comptes appelle de ses vœux, force est de constater que **le Gouvernement ne parviendra pas à relancer durablement la croissance, et ce malgré la conjoncture internationale particulièrement favorable.**
- ★ Le Groupe UDI a bien évidemment voté contre ce projet de loi.

Dans la presse

Philippe VIGIER déplore « une France qui s'enfoncé dans le chômage de masse. »

« Cette hausse des chiffres du chômage pour le mois de juin, moins importante que celle du mois dernier, porte toutefois le nombre de demandeurs d'emplois à un nouveau niveau record qui démontre que la France s'enlise de manière dramatique dans la crise et s'enfoncé dans le chômage de masse (...) Le président de la République continue d'attendre cyniquement une éventuelle embellie venue de l'extérieur, en multipliant les contrats aidés, sans se soucier de l'ampleur des drames humains qui se jouent chaque jour à cause de la hausse massive du chômage. Sans réforme structurelle, destinée à préparer l'avenir de la France, nous ne pourrons remporter la bataille de l'emploi. Alors que l'exécutif ne cesse de s'enliser dans des débats interminables et improductifs sur le remise en cause du crédit d'impôt compétitivité emploi, il est nécessaire de maintenir et d'amplifier les baisses de charges qui pèsent sur le travail et sur le pouvoir d'achat, de réformer l'organisation et le temps de travail, et d'assouplir le contrat de travail. » **AFP, 27 juillet.**

« Projet de loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), une énorme déception ! »

« Nous estimions qu'il était indispensable de débattre des compétences avant de redécouper les cantons et les régions pour des raisons électoralistes, il n'en a rien été. Nous pensions malgré tout pouvoir compter sur un peu de bon sens dans la nouvelle répartition des compétences. Là encore, c'est la déception ! La loi confie désormais les transports scolaires aux Régions alors même que les Départements conservent la compétence des collèges ! Comment espérer une gestion plus efficiente dans ce contexte ? Les transports interurbains sont également transférés aux Régions mais les routes restent aux Départements. Le seuil des 15 000 habitants pour les intercommunalités est présenté comme un « moindre mal » par rapport au seuil de 20 000 habitants initialement envisagé. On pose ainsi de nouvelles contraintes qui contraindront de nouvelles communautés de commune à se recomposer alors même que l'on venait d'achever la carte des intercommunalités ! Comme à son habitude, le Gouvernement a adopté la méthode « hollandaise » : un mauvais compromis plutôt qu'un bon consensus ! » **Communiqué de François SAUVADET, 16 juillet.**

« Le plan grec sauve la Grèce, préserve la zone euro mais ne règle pas le problème de l'avenir des pays surendettés, ni celui de l'Europe... »

« Dans un monde en mouvement, l'accumulation de déficits, au-delà de la montagne de dette qu'elle engendre, prive nos pays du potentiel d'investissements dont nous avons besoin pour assurer l'avenir de nos enfants. Car les fameux excédents primaires que nous tardons à restaurer vont servir en priorité à assurer la charge de la dette plutôt qu'à investir. Cette perspective est une impasse et l'évolution de nos parts de marché en est le témoin permanent. Mais, à ce stade, sauf à ne plus croire en l'avenir de l'Europe, nous n'avons pas d'autres choix que de voter pour ce nouveau contrat grec, au risque de mettre toute l'Europe en difficulté. Nous devons cependant être parfaitement conscients que si la zone euro ne cherche pas rapidement à mettre en place les termes d'une convergence et d'une régulation plus déterminées d'une politique économique, si l'Europe ne travaille pas à un programme d'investissements communs beaucoup plus ambitieux que le plan Juncker, alors les milliards qui vont être prêtés à la Grèce risquent de l'être à nouveau en pure perte. » **Communiqué de Jean-Christophe FROMANTIN, 15 juillet.**

Questions au Gouvernement

« Le prix du carbone lié aux échanges de quotas ETS – *Emissions Trading Scheme* – s'est écroulé, il est actuellement de 7 euros la tonne, contre 30 euros à son origine. La Commission européenne s'apprête à déposer un nouveau texte concernant le système ETS, à compter de 2020 seulement. Cette initiative européenne permettra-t-elle de retrouver un prix élevé et durable du carbone, et dans quels délais ? La nécessité de revoir en profondeur le mécanisme de gouvernance européen du marché du carbone est indispensable. Entre le moment où l'on découvre un problème et celui où on commence à le régler, on en prend pour deux ans. En cas de croissance, il n'y a pas assez de volume carbone disponible, et le prix explose. En cas de récession, c'est le contraire. Quelles sont les initiatives de la France dans ce domaine ? **Bertrand PANCHER (Meuse) – 24 juin**

« Le Gouvernement a confirmé la décision attendue de céder les titres d'Arianespace à la co-entreprise Airbus Safran *Launchers*. Pour cela, Airbus et Safran se seraient engagés à ne pas toucher aux emplois. La France accueille 24 000 emplois directs très qualifiés, un atout et un enjeu majeurs pour notre pays, qu'en est-il exactement ? Ce choix de la privatisation marque une ère nouvelle pour l'histoire spatiale européenne. L'espace est désormais un marché concurrentiel dans lequel la guerre des prix succède à la guerre des étoiles. L'Europe doit prendre ce tournant stratégique vers un marché de plus en plus dominé par des acteurs *low-costs*, vers le transfert de la valeur ajoutée aux services et vers le lancement de constellations et de satellites. Dans ce mécano industriel ce ne sont pas les effectifs qui doivent être la variable d'ajustement. Dans un contexte de concurrence féroce, la réponse de la préférence communautaire n'est-elle pas désormais nécessaire ? Quelle stratégie compte mener la France et l'Europe pour conserver leur *leadership* ? » **Arnaud RICHARD (Yvelines) – 24 juin**